

The reason logo, identical to the one in the top left, is repeated here as part of the section header.

# CODE DE TRANSPARENCE

1. Pérимètre .....	2
2. Données générales sur la société de gestion.....	2
3. Données générales sur le(s) fonds ISR immobiliers présentée(s) dans ce Code de transparence.....	6
4. Processus de gestion .....	11
5. Contrôle ESG.....	14
6. Mesures d'impact et reporting ESG.....	16

## 1. Périmètre

Nom du fonds : SCPI Reason

Classe d'actif : bureaux, commerce, logistique, santé, éducation, locaux d'activités...

Zone géographique : Pays de l'OCDE

Label : Label ISR

## 2. Données générales sur la société de gestion

### 2.1. Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce code

La société MNK Partners, société par actions simplifiée est une société de gestion indépendante créée en 2017 et agréée par l'Autorité des marchés financiers en qualité de société de gestion de portefeuille, sous la référence GP-19000006. MNK Partners est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (B 833 087 604). Son siège social est situé au 37-39 rue Boissière à Paris (75116).

Elle agit en qualité de gestionnaire statutaire de la société civile de placement immobilier (SCPI) Reason, ci-après la SCPI Reason, au bénéfice de laquelle elle a obtenu le label ISR immobilier, dans sa version révisée du 1<sup>er</sup> mars 2024, en date du 10 février 2025.

Le site internet de MNK Partners est disponible à l'adresse : <https://mnk-partners.com/>.

### 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

L'action de la société MNK Partners s'inscrit dans la recherche du niveau de qualité extra-financière exigé à l'heure actuelle pour les gestionnaires de l'immobilier et repose sur la formalisation des engagements et bonnes pratiques ESG qu'elle a développés.

Jusqu'à présent, cet engagement a pris la forme de :

- i) la rédaction de la Charte ESG de la société de gestion ;
- ii) l'obtention en date du 13 décembre 2024 du « label ISR immobilier » au bénéfice du fonds de placement spécialisé (FPS) MNK Europe +. La société de gestion a ainsi respecté un engagement pris auprès des actionnaires du fonds et a acquis par la même

occasion une expérience des exigences extra-financières qu'elle entend progressivement décliner sur l'ensemble de son activité professionnelle ;

iii) l'obtention en date du 10 février 2025 du même « label ISR immobilier » au bénéfice du FPS Global Core et de la SCPI REASON ;  
iv) MNK Partners est devenue signataire des PRI depuis juillet 2024. Cette signature est un engagement à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement. Ainsi, elle accorde une attention particulière aux risques et aux opportunités liés au changement climatique, tels que les émissions de carbone, l'adoption des énergies renouvelables et l'efficacité des ressources. MNK Partners s'engage à travers un rapport ESG annuel à mettre en évidence son engagement et ses progrès.

Lien vers les pages du site internet dédiées à l'investissement responsable. <https://mnk-partners.com/page-rse/>

### 2.3. Comment le fonds a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Comme mentionné précédemment, afin de formaliser la démarche d'investisseur responsable de la SCPI Reason, la société MNK Partners a sollicité à son bénéfice l'obtention du label ISR Immobilier entendu comme un cadre d'actions répondant à une stratégie et permettant de mesurer les progrès réalisés sur la gestion extra-financière du patrimoine immobilier.

### 2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

MNK Partners sait le lien nécessairement croissant à mesure du temps entre la valeur de long terme des actifs immobiliers et les macro-enjeux environnementaux. Parmi ces derniers figurent les risques climatiques et physiques (RCP) tant leur occurrence peut avoir un effet considérable sur la valeur de l'immeuble, voire son « assurabilité ».

MNK Partners utilisera les outils jugés opportuns pour identifier ainsi que mesurer le risque d'occurrence et le niveau de gravité anticipable des RCP relatifs aux immeubles du fonds situés en et hors de France.

Avec la prise en compte des RCP dans le cadre de l'obtention du label ISR de la SCPI Reason, la SGP entend dès à présent intégrer cette dimension tout au long de la chaîne d'asset management, à commencer par la phase d'étude des propositions

d'acquisition d'actif (*due diligence*). Celle-ci peut conduire, le cas échéant, à écarter l'actif du fait de son exposition excessive à court ou moyen terme de l'actif à un RCP.

## 2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Sous le contrôle du Président de MNK Partners, un certain nombre de collaborateurs de la société sont concernés par le développement de son activité d'investisseur responsable. Chacune ou chacun, dans son champ d'intervention respectif, a intégré la dimension extra-financière de son métier. Les procédures régulièrement mises à jour de la société incluent les diligences à suivre à cet effet.

Les fonctions expressément concernées au sein de la société de gestion sont les suivantes :

- > Mansour Khalifé (Président)
- > Toufic Haidar (Directeur immobilier, Responsable ESG au sens du point 2.2. du référentiel du label ISR)
- > Syria Behloul (RCCI et DGD)
- > Alicia Baida (Asset et Property Manager)

## 2.6. Quels sont les moyens internes ou externes utilisés par la société de gestion pour conduire et prendre en compte l'analyse ESG ?

Avec le concours de la société REAL ESGATE, MNK Partners a développé un outil de suivi de la qualité extra-financière du patrimoine de la SCPI Reason sous forme d'une grille de notation de chacun des actifs du fonds. Cette grille recouvre les trois piliers E, S et G qui comportent chacun des critères (respectivement, 17 pour le E, 11 pour le S et 10 pour le G) permettant d'apprécier la performance extra-financière de chaque immeuble et son évolution dans le temps.

La grille est renseignée au fil de l'eau en fonction d'informations obtenues par le biais de collaborateurs de la société de gestion (grâce à leur proximité opérationnelle avec les immeubles et/ou locataires) ou des prestataires externes intervenant sur place (les actifs peuvent être situés à l'étranger). Chaque information relative à un critère applicable à chacun des immeubles fait l'objet d'une mise à jour au moins une fois par an.

Afin de parvenir à ce modèle de fonctionnement, MNK Partners s'appuie sur l'engagement des collaborateurs qui ont bénéficié d'une journée de sensibilisation sur le contenu du label ISR immobilier et plus généralement sur les enjeux de la finance durable.

Cette sensibilisation se prolonge par des échanges réguliers avec le consultant précité et des actions complémentaires de formation.

Le programme de formation est alimenté au fil de l'eau par le RCCI.

#### 2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

La société MNK Partners est adhérente ordinaire de l'ASPIM et suit les travaux associatifs relatifs à l'ISR et à la finance durable.

D'autre part, MNK Partners est devenue signataire des PRI depuis juillet 2024. Cette signature est un engagement à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement. Ainsi, elle accorde une attention particulière aux risques et aux opportunités liés au changement climatique, tels que les émissions de carbone, l'adoption des énergies renouvelables et l'efficacité des ressources. MNK Partners s'engage à travers un rapport ESG annuel à mettre en évidence son engagement et ses progrès.

#### 2.8. Quel est l'encours total des fonds immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR ?

À la date de publication du présent document, outre la SCPI Reason, deux fonds immobiliers, le FPS MNK Europe + et le FPS Global Core, sont certifiés ISR. L'actif brut cumulé de ces trois fonds se montait à 120M€.

#### 2.9. Quel est le pourcentage des encours immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR rapporté aux encours immobiliers totaux sous gestion ?

À la date de publication du présent document, sur le total d'actif brut immobilier géré par MNK Partners, la part des actifs immobiliers gérés selon une démarche ISR se montait à 30%.

#### 2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public, gérés par la société de gestion ?

La SCPI Reason est le seul fonds dont la souscription est ouverte à tout public et qui a obtenu le label ISR.

### 3. Données générales sur le(s) fonds ISR immobiliers présentée(s) dans ce Code de transparence

#### 3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

MNK Partners sait la nécessité de prendre pleinement en compte les facteurs environnementaux et leur évolution prévisible dans le but de préserver au long terme la valeur du patrimoine immobilier. Cet engagement, ajouté à la montée en puissance des préoccupations environnementales et sociales des investisseurs, sera l'un des facteurs du succès économique du fonds.

MNK Partners a traduit cette conviction dans la définition des objectifs extra-financiers poursuivis par la SCPI Reason.

- 1) Sur le plan Environnemental (pondéré à 40% du total de la note ESG), il s'agit principalement de réduire l'empreinte environnementale des bâtiments qui sont la propriété du fonds, sous l'angle de la réduction de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES. En outre, le fonds entend maîtriser la consommation en eau des immeubles de la SCPI Reason.
- 2) Sur le plan Sociétal (pondéré à 30% du total de la note ESG), l'objectif de réduction des émissions de GES est prolongé par la promotion des déplacements décarbonés réalisés en direction de et à partir des actifs qui sont la propriété du fonds. En outre, le fonds poursuit l'objectif de contribuer à la qualité de vie sur place des utilisateurs.
- 3) Sur le plan de la Gouvernance (pondéré à 30% du total de la note ESG), il s'agit de s'assurer que les engagements et efforts nécessaires à la réalisation de ces objectifs environnementaux soient relayés dans les immeubles par les "parties prenantes", à savoir les locataires d'une part et les intervenants principaux chargés de la gestion de l'immeuble d'autre part (property managers, facility managers et prestataires de travaux).

\*\*\*

La matérialisation de la stratégie ESG de la SCPI Reason est réalisée de la manière suivante :

- 1) L'élaboration d'une grille d'analyse ESG ou "grille ESG" reposant sur les 3 piliers ESG décomposés selon des thématiques et des critères décrits au point 3.3. *infra*. Du fait des réponses apportées aux 38 questions en rapport avec la qualité extra-financière de l'immeuble et de leur pondération respective, une note ESG est déterminée pour chaque immeuble. En parallèle, un plan pluriannuel d'actions (PPA) est établi pour chaque actif sur une durée minimale de 3 ans et il est dûment budgété. Au sein de ce plan, on trouve des engagements techniques qui ont le cas échéant pour effet de doter l'actif de points ESG supplémentaires sur la période triennale visée par le référentiel ISR.

2) La progression ESG de chaque actif dans le temps est donc suivie par des éléments chiffrés. Pour que cette progression soit reconnue suffisamment engageante et satisfaisante, elle est encadrée par la détermination d'une "note ESG minimale" ou "note seuil" du fonds. Cette note a été établie en prenant l'exemple d'un "immeuble standard", en théorie propriété de la SCPI Reason, auquel une note a été attribuée pour chacun des critères de la grille. Ces notes ont été choisies par la société de gestion suivant différentes considérations :

- La stratégie "core" du fonds qui nécessite de mettre l'accent sur la distribution de revenus au bénéfice des associés et ouvre droit de ce fait à la réalisation de moins de travaux lourds (capex) qu'un fonds de value add ;
- La capacité à intervenir techniquement sur site du gestionnaire qui est conditionnée par l'accord préalable des locataires s'agissant des parties privatives ;
- L'estimation du niveau d'équipement technique et d'*amenities* attendu pour un immeuble à l'actif du fonds.

Au terme de ces différentes considérations, la note ESG minimale ou "note-seuil" de la SCPI Reason a été fixée à 45 sur 100.

Tout immeuble à l'actif du fonds dont la note ESG courante est :

- supérieure à la note seuil du fonds est réputé "Best In Class" ;
- inférieure à la note seuil du fonds est réputé "Best In Progress".

3) En outre, le suivi ESG de la SCPI Reason est assuré par le calcul et la publication d'indicateurs de reporting, certains étant imposés ("obligatoires"), d'autres à la main de MNK Partners ("non obligatoires") mais déterminés en conformité avec la stratégie ESG décrite *supra*. La formulation des indicateurs qui seront tenus à jour une fois par an est exposée *infra*.

#### **Principaux indicateurs :**

- Consommations énergétiques ;
- Emissions GES ;
- Consommation en eau ;
- Mobilité ;
- Santé, sécurité et confort des occupants ;
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- Relations locataires.

### 3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des actifs immobiliers formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'équipe de gestion de la SCPI Reason intervient :

- i) sur les actifs inscrits à l'actif du fonds : elle recueille (soit par ses propres collaborateurs à distance ou en direct, soit par le biais des équipes locales de *property management*) les informations nécessaires pour renseigner le niveau de satisfaction de chacun des critères (avec la note y attachée), détermine les plans pluri-annuels d'action destinés à augmenter la note ESG des actifs sur la période triennale ;
- ii) sur les actifs qui font l'objet d'un projet d'acquisition, de manière à obtenir le maximum d'informations intéressant la grille ESG de sorte, sinon de pouvoir établir immédiatement la note initiale de l'immeuble, au moins de s'assurer qu'il n'existe pas d'impossibilité manifeste pour ce dernier d'atteindre la note-cible supérieure à la note-seuil du fonds ou de connaître une progression de 20 points sur 100 dans un délai de trois années à compter de la date d'acquisition.

## 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

La grille de notation ESG de la SCPI Reason peut être synthétisée comme suit :

ENVIRONNEMENT			SOCIAL			GOUVERNANCE		
Thématique	Nbre de critères	Pondération	Thématique	Nbre de critères	Pondération	Thématique	Nbre de critères	Pondération
Energie	12	70%	Mobilité et promotion des déplacements décarbonés	4	50%	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	3	35%
Eau	3	25%	Santé, sécurité et confort des occupants	4	30%	Relation locataires	5	50%
Biodiversité et gestion des déchets	2	5%	Services rendus aux occupants	3	20%	Résilience	2	15%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>		<b>11</b>	<b>100%</b>		<b>10</b>	<b>100%</b>
<b>PONDÉRATION</b>		<b>40%</b>			<b>30%</b>			<b>30%</b>

### 3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

La SCPI Reason s'inscrit dans le sujet du changement climatique par :

- i) sa stratégie qui vise, par le biais des trois piliers de la grille, à réduire les émissions de GES liés à l'utilisation de son patrimoine ;
- ii) les critères G9 et G10 (pondération cumulée de 15%) qui concerne l'analyse des risques climatiques et physiques entendus comme la traduction à plus ou moins long terme des effets du changement climatique sur les actifs immobiliers (voir point 4.2. du présent document).

### 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des actifs immobiliers (construction, échelle d'évaluation...) ?

Chaque actif immobilier constitutif du patrimoine de la SCPI Reason fait l'objet d'une analyse par le biais d'une grille de notation ESG divisée en trois domaines ou piliers E, S et G. Cette grille se compose d'un total de 38 critères présentés sous forme de questions avec des modalités de réponse adaptées à chacun d'eux. La question posée est en rapport avec une mesure de consommation ou d'émission réalisée sur place ou à distance, ainsi que la présence et, le cas échéant, le niveau de qualité d'un équipement ou la réalisation ou non d'un engagement pris. En fonction de la réponse apportée à chaque critère (qui est documentée et archivée par la société de gestion), on obtient entre 0 et 10 points (voire des points en-deçà de 0 pour sanctionner une carence sévère comme le non-respect de la réglementation en vigueur au lieu de situation de l'immeuble).

Chaque pilier et chaque critère ou "groupe de critères" font l'objet d'une pondération conforme à la fois à (i) la stratégie du fonds explicitée à la question 3.1. du présent document et (ii) aux limites basses et hautes prescrites à l'annexe XI du référentiel du label (voir tableau *infra*).

Domaines > v Exigences relatives à la méthodologie d'évaluation ESG	ENVIRONNEMENT	SOCIAL/SOCIAL	GOUVERNANCE
Part du domaine concerné dans la note ESG globale	Entre 30 et 60%	Entre 20 et 50%	Entre 20 et 30%
Part de chaque critère obligatoire dans le domaine concerné	Entre 10 et 30%	Entre 10 et 30%	Entre 10 et 30%
Somme des pondérations du/des critères obligatoires <sup>15</sup> dans le domaine concerné	Entre 20 et 60%	Entre 10 et 30%	Entre 10 et 30%
Part de chacun des autres critères retenus dans le domaine concerné	≤ à 30%	≤ à 30%	≤ à 30%

Au moyen de l'ensemble des réponses apportées et en fonction de la pondération affectée à chaque critère, on obtient pour chaque actif de la SCPI Reason une note ESG sur 100.

### 3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des actifs immobiliers ?

Le travail de renseignement des critères décrit dans la question 3.5 est actualisé à un rythme annuel, ce qui permet de déterminer la note ESG et de suivre correctement le rythme de progression ESG de chaque actif.

## 4. Processus de gestion

### 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le présent document s'applique à un fonds dont l'actif est composé d'immeubles. Au cas présent, par "recherche ESG", il convient de comprendre la collection et le traitement de l'ensemble des informations destinées à renseigner le niveau de satisfaction des critères constitutifs de la grille d'analyse ESG applicable à chaque actif. Ces informations sont accessibles directement (ex. : la présence d'un espace vert à proximité) ou bien nécessitent une analyse par une personne présente sur place. Elles ont vocation à être actualisées dans le temps, le cas échéant.

La qualité du suivi de l'information est contrôlée au moyen de procédures de contrôle interne précisément décrites au point 5.1. du présent document.

En pratique, elles ont pour effet de :

- i) conduire, le cas échéant, à la décision prise par le comité d'investissement d'écartier l'acquisition d'un actif au motif que ce dernier serait insusceptible de suivre une progression satisfaisante de sa note ESG ;
- ii) prendre les dispositions qui s'imposent pour un actif en portefeuille dont la progression ESG est jugée non satisfaisante.

#### 4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Avec l'obtention de son label ISR, la SCPI Reason procèdera à une analyse des risques climatiques physiques (RCP) auxquels sont exposés chacun des actifs du fonds, par le biais de l'étude des risques d'exposition au changement climatique à des horizons temporels de moyen et long terme et sur les principales thématiques suivantes :

- > Vague de chaleur ;
- > Sécheresses ;
- > Retrait et gonflement des argiles ;
- > Inondations ;
- > Submersion marine.

Cet exercice réalisé sur la SCPI Reason sera étendu à l'ensemble de l'activité de la société de gestion et deviendra progressivement un outil de décision (non-acquisition d'un actif analysé ou cession anticipée d'un actif en portefeuille) sur tout actif réputé exposé de manière excessive à un RCP.

#### 4.3. Comment sont pris en compte les actifs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ?

La totalité des actifs détenus par la SCPI Reason fait l'objet d'une analyse ESG.

4.4. Le processus d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Si oui, quelle est la nature des principaux changements ?

Aucune modification du processus d'évaluation ESG de la SCPI Reason n'a été introduite depuis la date de publication du présent document.

4.5. Le fonds contribue-t-il au développement de l'économie sociale et solidaire (cf. article L. 3332-17-1 du code du travail) ?

Non, la SCPI Reason n'est pas concernée par le développement de l'ESS au sens du code du travail.

4.6. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Si oui, comment assurez-vous la cohérence entre la politique de sélection des OPC et la politique d'investissement ISR du fonds ? Jusqu'à quelle hauteur peut-il en détenir ?

La SCPI Reason pourra investir dans des actifs immobiliers. Elle n'investira pas dans des OPC.

## 5. Contrôle ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

### Phase d'acquisition

Equipe concernée	Occasion de l'intervention du contrôle	Objet du contrôle
<b>1<sup>er</sup> niveau</b>		
Investissement et gérants	Cté d'investissement	Etablissement d'une note (même estimative) à l'acquisition et d'une note-cible à 3 ans (en relation avec la note-seuil du fonds).
Investissement et gérants	Plusieurs fois par exercice	Vérification de l'adéquation du plan d'amélioration ESG avec la politique d'investissement et le montant des capitaux à investir des fonds
<b>2<sup>nd</sup> niveau</b>		
RCCI	Chaque année	Qualité de l'établissement des notes ESG pour un échantillon d'actifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec une revue documentaire des informations remplies par les auditeurs techniques et les PM dans la grille de notation afin de vérifier de la pertinence</li> <li>- de la bonne allocation de l'actif au sein de la poche « BIC » ou « BIP »;</li> <li>- si la note de l'actif &lt; note-seuil du fonds, l'établissement d'un plan d'amélioration (avec intégration des capex et opex ESG au sein du Business Plan).</li> </ul>

### Phase de gestion

Equipe concernée	Occasion de l'intervention du contrôle	Objet du contrôle
<b>1<sup>er</sup> niveau</b>		
Equipe Asset et Property Management et responsable ESG	Autant que nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; maintien au-dessus de la note-seuil du fonds de la note d'un actif originellement supérieure à la note-seuil</li> <li>&gt; respect du ratio de 20% des actifs dont la note est située en-deçà de la note-seuil du fonds (à défaut, l'ajustement de la note-seuil du fonds doit être envisagée).</li> </ul>
Equipe Asset et Property Management et responsable ESG	Autant que nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; introduction des Capex ESG nécessaires lors de la mise à jour par le PM des PPA</li> <li>&gt; contrôle que la clause ESG est bien incluse dans le bail avec le PM lors de sa validation,</li> <li>&gt; présence de « l'annexe ESG » au sein du contrat de bail (pour ceux signés à compter de la date d'obtention du label).</li> </ul>
Equipe Asset et Property Management et responsable ESG	Autant que nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; pilotage du reporting annuel du fonds labellisé</li> <li>&gt; vérification du maintien à jour et revue des éléments du système de management ISR</li> </ul>
<b>2<sup>nd</sup> niveau</b>		
RCCI	Chaque année	Qualité de l'établissement des notes ESG pour un échantillon d'actifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec une revue documentaire des informations remplies par les auditeurs techniques et les PM dans la grille de notation afin de vérifier la pertinence de la bonne allocation de l'actif au sein de la poche « BIC » ou « BIP »;</li> </ul>

		- si la note de l'actif < note-seuil du fonds, l'établissement d'un plan d'amélioration (avec intégration des capex et opex ESG au sein du Business Plan).
RCCI	Chaque année	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; complétude et précision des PPA sur un échantillon d'actifs en portefeuille</li> <li>&gt; concordance entre les CAPEX ESG du PPA, les actions inscrites dans le plan d'amélioration des actifs correspondants, leur niveau d'avancement, la cohérence du plan pour l'atteinte de la note visée et la mise à jour annuelle de la note ESG de l'actif</li> </ul>
RCCI	Autant que nécessaire	Présence de la clause ESG au sein des contrats de PM passés avec les prestataires techniques.
RCCI	Autant que nécessaire	Présence d'une annexe ESG signée au sein des baux des locataires pour un échantillon d'actifs en portefeuille
RCCI	A l'établissement du rapport annuel du fonds	Présence des données consolidées issues des notations des actifs du fonds labellisé afin de présenter les résultats des 38 indicateurs de reporting, note des actifs « 3x5 » (5 plus performants, 5 moins performants et 5 plus importants en valeur), résultats de la mise en œuvre de la politique d'engagement.
RCCI	Chaque année	Présence et régularité des procès-verbaux établis par le Comité ISR attestant de la revue et mise à jour annuelle des éléments concernés

## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

### 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La grille de notation ESG est l'outil qui permet d'apprécier dans le temps la progression extra-financière, au niveau de chaque actif et à l'échelle du patrimoine, de la SCPI Reason.

Pour chaque critère applicable à chaque immeuble, les efforts consentis dans la période triennale, qui génèrent une dépense en investissement (Capex) ou une dépense opérationnelle (Opex) doivent avoir pour effet d'augmenter la qualité ESG de l'actif.

C'est la définition des objectifs extra-financiers du fonds visé au point 3.1. du présent document et le suivi objectif des progrès réalisés dans le temps qui permet le suivi et l'évaluation de la qualité ESG du fonds.

#### **6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?**

Les indicateurs d'impact ESG de la SCPI Reason ont été sélectionnés afin de démontrer la validité et le respect effectif des objectifs extra-financiers assignés au fonds. La liste des indicateurs utilisés est exposée à la question 3.1. du présent document.

#### **6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?**

Les investisseurs de la SCPI Reason pourront se référer utilement au site Internet de MNK Partners, ainsi qu'au bulletin trimestriel d'information (BTI) et au rapport annuel de la SCPI Reason.

#### **6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes clés du fonds ?**

Les résultats de la politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes clés de la SCPI Reason seront publiés dans son rapport annuel destiné à ses investisseurs.

#### **6.5 Pratiquez-vous une politique d'exclusion ? Si oui, quelle-est-elle ?**

Non. MNK Partners considère que la politique d'exclusion des actifs n'est pas opportunément applicable au traitement extra-financier de la gestion immobilière.

\*\*\*